

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 690/SLAG relatif aux centres de renseignements et de coordination dans les départements et territoires d'outre-mer

n° 690/SLAG

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
1 septembre 1972

Numéro JO  
n° 18 du 25/09/1972

Date du numéro  
25 septembre 1972

### VISAS

**Vul** l'article 42 de la loi n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Afars et des Issas, et l'article 5 du décret n° 68-146 du 14 février 1968 relatif aux attributions du Haut-Commissaire de la République dans ce territoire,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

—Est promulgué dans le Territoire français des Afars et des Issas l'arrêté du 9 août 1972 relatif aux centres de renseignements et de coordination dans les départements et territoires d'outre-mer. (J.O.R.F. n° 191 des 16 et 17 août 1972, page 8836.).

#### Art. 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le texte promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué partout où besoin sera.

**Pour le Haut-Commissaire de la République en congé : L'administrateur en chef chargé de l'expédition des affaires courantes et urgentes, A. ROUAN.**